

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le premier (1^{er}) jour du mois d'août 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Antonin Tremblay, Vincent Dufour, Claude Poulin et Marc-André Jean, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Messieurs Steeve Lizotte et Gilles Harvey étant absents.

Est aussi présent monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 11-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le directeur général adjoint / greffier, monsieur Gérard Bouchard, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en reportant toutefois le point 10 lors d'une prochaine séance du conseil :

10. Dossier centre de conditionnement physique :
 - a) Engagement d'un architecte pour préparer plans et devis.
 - b) Appel d'offres publique pour travaux d'aménagement à l'étage du centre culturel.
 - c) Adoption de l'estimé des travaux.

Rés # 11-08-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2011

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-08-03 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 140

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Marc-André Jean, que le règlement portant le numéro 140, relativement aux tarifs des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminé aux conseillers absents, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 11-08-04 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 13 juillet 2011;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation des propriétés sises au 800 et 810 chemin de Port-au-Persil (matricules 4995 08 5307 et 4995 07 4184).

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 11-08-05 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 04-11 »

ATTENDU QUE la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 13 juillet 2011;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 04-11, au propriétaire du lot 22-7, du Rang du Port-au-Persil (matricule 5101 86 2814), relativement à la construction d'un garage de 7,32 mètres de haut, alors que l'article 7.2.2-3, du règlement de zonage numéro 244, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, prescrit que la hauteur maximale d'un tel bâtiment, calculée à partir du niveau moyen du sol, ne doit pas excéder celle du bâtiment principal et ce, jusqu'à concurrence de 6,0 mètres dans la partie la plus élevée.

Rés # 11-08-06 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DE 1 842 \$ AU FONDS DE ROULEMENT, RELATIVEMENT À L'AUSCULTATION DU PUIITS ARTÉSIEN MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS

Tel que prescrit par la résolution # 10-05-08, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser au fonds de roulement, une somme de 1 842 \$, relativement à l'auscultation du puits artésien municipal de Baie-des-Rochers, à même les revenus en provenance de la taxe de secteur imposée aux propriétaires desservis par celui-ci.

Rés # 11-08-07 CHANGEMENT D'USAGE DU CAMION CITERNE 1971

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un changement d'usage du camion citerne 1971 (ancien camion incendie) auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ). Dorénavant ce camion six (6) roues ne sera plus utilisé comme véhicule d'urgence.

**Rés # 11-08-08 AMÉLIORATION AU SERVICE D'INTERNET HAUTE-VITESSE
DU CAMPING MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de la firme Équipement GMM inc. aux fins d'améliorer le service d'internet haute-vitesse au camping municipal. Les coûts d'amélioration devraient se situés entre 1 500 \$ et 2 000 \$.

**Rés # 11-08-09 PAIEMENT FINAL À L'ENTREPRENEUR AYANT EFFECTUÉ
LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE
LA RUE CINQ-MARS EN 2010**

Attendu la recommandation de notre ingénieur-conseil, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement final à l'entrepreneur *Simon Thivierge & Fils inc.*, au montant de 62 560,20 \$ (taxes incluses), le tout en rapport avec les travaux de remise en état des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue Cinq-Mars, en 2010.

**Rés # 11-08-10 ACCEPTATION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX DE
PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des travaux relatifs au pavage d'une partie du chemin de Port-au-Persil, en date du 28 juillet 2011.

**Rés # 11-08-11 AJOUT D'UNE CLAUSE AU CONTRAT DE LOCATION DE LA
SALLE DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE
TREMBLAY**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter une clause au contrat de location de la salle du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay. Ladite clause ne s'appliquera pas aux organismes sans but lucratif (OSBL) et celle-ci se lira comme suit :

- Un dépôt de garantie de 200 \$ devra accompagner tout contrat de location de la salle. Ledit dépôt sera remis en son entier au locataire quelques jours après la fin de l'activité, à moins de bris ou de dommages causés aux infrastructures ou biens meubles appartenant à la Municipalité de Saint-Siméon ou ses autres locataires. En présence d'une telle situation, les frais de remise en état ou de remplacement de ces biens seront déduits du dépôt de garantie.

**Rés # 11-08-12 ACHAT D'UN PANNEAU D'IDENTIFICATION DE
L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un panneau d'identification de *l'Association des plus beaux villages du Québec*, au coût de 300 \$.

Rés # 11-08-13 COLLOQUE RÉGIONAL SAGUENAY / LAC-SAINT-JEAN

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire à participer à la 29^e conférence du Réseau Environnement de la région Saguenay/Lac-Saint-Jean qui se tiendra à Saguenay le 15 septembre prochain. Le coût d'inscription au montant de 175 \$ sera défrayé par la municipalité de même que les frais de déplacements.

Rés # 11-08-14 APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX DU SECTEUR PAROISSE POUR LES HIVERS 2011-2012, 2012-2013 ET 2013-2014

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres publique, relativement au déneigement des chemins municipaux du secteur Paroisse, pour les hivers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, soit :

- les rues de l'Aqueduc, de la Chapelle, des Tours et Bilodeau ;
- les chemins de Port-au-Persil et Mc Laren.

Il est à noter qu'un prix optionnel sera aussi demandé pour l'entretien du chemin du Lac Port-aux-Quilles, plus précisément la partie appartenant à la Municipalité.

Rés # 11-08-15 ACCEPTATION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX DU SECTEUR PAROISSE POUR LES HIVERS 2011-2012, 2012-2013 ET 2013-2014

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des travaux relatifs au déneigement des chemins municipaux du secteur Paroisse, pour les hivers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, en date du 28 juillet 2011.

Rés # 11-08-16 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LE BULLETIN MUNICIPAL « LE HAUT-PARLEUR »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique sur le bulletin municipal « *Le Haut-Parleur* », tel que préparée par madame Sylvie Foster, directrice générale.

Rés # 11-08-17 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|---|-----------|
| - Camping Québec
Cotisation 2011-2012 | 378,12 \$ |
| - La Journée Terry Fox | 25,00 \$ |
| - Le Festival des pompiers de Charlevoix
Inscription et soupers des pompiers | 195,00 \$ |
| - CIHO-FM Charlevoix
Adhésion 2011-2012 | 70,00 \$ |

- Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) Un billet pour le souper-bénéfice du 10 novembre 2011	100,00 \$
- Association des Maire de France (AMF)(118.50euro) Abonnement au magazine	156,75 \$
- Maison de la Famille de Charlevoix Remboursement de la location de la salle	197,50 \$

Rés # 11-08-18 SUBVENTION ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que, dorénavant, la municipalité défrayera 25% du coût d'inscription à une activité sportive ou culturelle, jusqu'à concurrence de 100 \$ et ce, pour les jeunes de 17 ans et moins domiciliés dans notre municipalité. Que le chèque sera libellé au nom de l'organisme qui offre l'activité. Cette résolution abroge toutes résolutions adoptées antérieurement à ce sujet.

Rés # 11-08-19 COMPTES

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1109181 à C109261)	159 901,93 \$
- Salaires et rémunérations des élus	46 341,52 \$
TOTAL	206 243,45 \$

CORRESPONDANCE :

- **LA MAISON LA MONTÉE / SUZY LATREILLE SOLUTIONS RH**
Atelier de prévention et de formation sur la violence conjugale.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Adoption de la politique de gestion des cours d'eau.
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)**
Acceptation de la programmation des travaux présentée le 20 janvier 2011, dans le cadre du programme d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
- **FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-SIMÉON**
Conditions de vente du presbytère.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**
Installation d'un panneau à message variable permettant d'afficher la vitesse à laquelle circulent les véhicules, dans le secteur du 775 rue Saint-Laurent, pour une période d'un mois.

- **AU COEUR DES ARTS DE SAINT-SIMÉON**
Remerciements pour notre commandite.
- **MONSIEUR ROBERT TREMBLAY**
Installation de dos d'ânes sur la rue Saint-Ernest (refusé).
- **CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHARLEVOIX**
Recherche d'un terrain pour la construction d'un nouvel hôpital dans Charlevoix-Est.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 26 et prend fin à 19 h 50.

Rés # 11-08-20 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 51.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général / Greffier